Quatrième Année.— Numero 82 CINQ CENTIMES *Mercredi 23 Mars 1898*

L'EGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINSTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desumont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇ. LES ANNONCES { A ROUBAIX, 23, Grande-Rue. A TOURCOING, 12, Rue Desurment. A LILLE, 24, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

Après les Fêtes

— « Rien n'est triste comme un lendemain de fête, » dit un proverbe connu.

Eh bien, pour une fois — savez-vous! — le proverbe a menti.

La journée de lundi, à Lille et à Roubaix, n'a pas été du tout morose.

Les petits commerçants, les débitants, les marchands improvisés de confetti, se sont éveillés joyeux, à côté d'une caisse garnie.

Et leur prière intime a été un acte de gratitude pour les bons municipaux qui, en ranimant Maître Carnaval, leur ont permis des profits licites et faciles.

La joie de vivre, le bonheur de s'amuser, le plaisir d'être « fou », quelques heures, délient les cordons des bourses les plus serviset l'Harpagon le plus tenace, sollicité par le rire commun, fait de ses mains un lit au Pactole généreux.

Que de sous, que de pièceites, que de louis d'or, jetés dimanche, dans la circulation vertigineuse du commerce petit, moyen et gros :

Il neigeait des minuscules rondelles en papier multicolore dans la rue et, sur les *comptoirs*, partout, au Centre et aux Faubourgs, d'autres rondelles au ventre grave, aux... *barois* de bois, laissaient couler le nectar cher à M. Vandame.

C'était le triomphe de la rondelle !

On n'oublie pas les bonnes choses ; aussi tous ceux qui furent dimanche, extérieurement arrosés, arrosèrent leurs concitoyens ou « s'arrosèrent » eux-mêmes, se sont levés après la bataille avec, sur les lèvres, le dernier rire de leur ultième frasque.

Seuls, l'*Echo*, la *Dépêche* et la *Croix* se sont montrés de mauvais poil:

— L'*Echo* parce que ses prévisions pessimistes ne se sont pas réalisées;

— La *Dépêche*, parce que ses prétentions au monopole de l'esprit et des idées pratiques ont été singulièrement amoindries.

— [illegible] laborateurs a été quelque peu houspillé !

Et ils ont sacré, juré, pesté, ronchonné, tous les trois !

.. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles le lendemain de Mi-Carême n'a pas été triste et que le proverbe a menti !

Tant que des nez s'allongent, le carnaval continue.

Une réserve cependant quant à la *Croix*. Notre clérical confrère a certainement dramatisé la fâcheuse mésaventure survenue à l'un de ses reporters lillois, mais il n'en est pas moins acquis que celui-ci a été blessé.

Par qui ?

Naturellement, ce sont les socialistes « ces pelés, ces galeux » que la presse bien pensante accuse, en bloc, de cette agression contre laquelle nous protestons, en ce qui nous concerne, avec la dernière énergie.

On a l'accusation facile chez nos adversaires ; aussi nous faisons nos réserves sur la qualité politique des individus qui ont tarabusté, le rédacteur de la *Croix*.

Provoqué, injurié, le socialiste est comme le grand pélican blanc :

Quand on l'attaque,
Il se défend,

mais il ne doit jamais prendre l'offensive; — le « coup du père François » est d'ailleurs indigne d'un homme qui se respecte et d'un socialiste qui a conscience des intérêts de son parti.

A part ce déplorable incident, tout s'est admirablement passé et ceux qui avaient pensé mêler la politique, ses passions et ses haines, à des amusements agréables pour tous, fructueux pour la plupart, en ont été pour leurs frais d'imagination, — aussi bien à Lille qu'à Roubaix.

Ils sont bien assez nombreux, à notre époque agitée, les jours où on se montre le poing, pour que tout le monde soit heureux de faire trêve quand, par hasard, comme une éclaircie dans la vie troublée des partis, vient un moment où l'on peut décemment et sans contrainte, rire du large rire gaulois, si bon et si sain...

Aussi, passées les fêtes on ne peut que souhaiter des recommencements plus raffinés !

N'est ce pas votre avis, citoyens contribuables ?

G. SIAUVE-EVAUST.

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

EXTENSION DES GRÈVES DE TOULON

Toulon, 21 mars.

Tous les bureaux des syndicats se sont réunis et ont décidé la continuation de la grève. Le nombre des ouvriers qui chôment actuellement dépasse 3,000.

Une résolution a été prise tendant à envoyer des adresses à tous les syndicats de France pour qu'ils soutiennent pécuniairement les grévistes de la Seyne, au moyen d'un versement hebdomadaire formé par un tant pour cent prélevé sur le salaire de leurs membres.

Il a développé le programme du parti socialiste, réclame le service militaire de deux ans, et une caisse de retraites pour les travailleurs. Son discours a été fréquemment applaudi.

L'orateur a été l'objet de vives acclamations quand il a fait l'éloge du citoyen Delon, dont les titres à la confiance des électeurs sont nombreux.

Au nom du Conseil national du Parti ouvrier le citoyen Rosalt a engagé tous les socialistes à s'unir sur le nom du docteur Delon.

L'impression qui s'est dégagée de cette grande réunion est considérable. Un grand mouvement socialiste existe dans le département.

Dans la soirée, une nouvelle réunion a eu lieu à Anduze. La candidature du citoyen Delon a été acclamée.

Le syndicat des maçons de Toulon a décidé que chaque membre verserait 2 francs par semaine en faveur des grévistes. Le Cercle des travailleurs transforme son bal annuel de la St-Joseph en une soirée qui sera donnée samedi exclusivement au profit des grévistes. Le groupe de la Jeunesse socialiste de la Seyne organise aussi une soirée à la même intention.

Le conseil municipal, en présence de l'extension subite prise par la grève et de l'urgente nécessité d'une solution, s'est réuni ce matin pour délibérer sur la situation. Après avoir examiné point par point les revendications des grévistes, le conseil a décidé d'intervenir officieusement auprès de la Compagnie des chantiers de la Seyne.

ENCORE DEUX DEPUTÉS QUI SE RETIRENT

Paris, 21 mars.

On annonce que M. Jouffray, député sortant de la première circonscription de Vienne (Isère), radical, ne se représentera pas, par convenance personnelle, et que M. Lorois, député sortant de la deuxième circonscription de Vannes, monarchiste, se retire, par raisons de santé.

Le nombre des députés qui renoncent à leur mandat se trouve ainsi porté à quarante-deux.

PROPAGANDE SOCIALISTE DANS LE GARD

Anduze, 21 mars.

Notre ami et collaborateur Millerand a fait hier, une conférence politique à St-Jean-du-Gard, dans le but de défendre la candidature socialiste du docteur Delon, choisi par le congrès.

Plusieurs centaines de personnes accourues des communes environnantes n'ont pu pénétrer, car la salle était comble. Aussi sont-elles restées sur la place.

Après une allocution très applaudie du citoyen Delon, notre ami Millerand a fait un exposé des revendications socialistes et a flétri la politique intérieure et extérieure du ministère [illegible] individus sp[illegible]

LA MOBILISATION DE L'ESCADRE DU NORD

Cherbourg, 21 mars.

La 2e division de l'escadre du Nord a été mobilisée ce matin sur un ordre télégraphique reçu de Paris par le préfet maritime.

Les materiel, vivres et charbons ont été complétés et l'effectif a été mis sur pied d'armement complet, ainsi que le contingent de réserve et de dépôt.

Le préfet maritime et le major général surveillent l'opération.

Une grande activité règne sur la rade et à l'arsenal.

Brest, 21 mars.

L'ordre de mobilisation est arrivé cette nuit à la préfecture maritime ; il a été transmis ce matin à huit heures à tous les services par l'amiral Fournier, préfet maritime.

Aussitôt, l'escadre a lancé à la division des des équipages de la flotte les demandes du personnel devant être embarqué sur les navires, et à l'arsenal les demandes de matériel.

Les mouvements du personnel se sont effectués rapidement.

Dans le port de guerre règne une activité fébrile.

L'amiral Fournier surveille les mouvements.

ETRANGER

LES JOURNÉES DE 1848 EN ITALIE

Milan, 21 mars.

Depuis le 18 mars jusqu'au 22 mars a lieu une série de fêtes pour commémorer les cinq célèbres journées de 1848.

Aujourd'hui un imposant cortège composé des autorités, de très nombreuses associations de villes de province, avec 120 drapeaux, et d'une vingtaine de sociétés portant un grand nombre de couronnes, s'est rendu du Château au monument des cinq journées.

Une foule immense faisait la haie sur ce long parcours. Quand le cortège est arrivé devant le monument, les drapeaux ont été inclinés.

L'ESPAGNE, LES ETATS-UNIS ET CUBA

New-York, 21 mars.

Une dépêche de la Havane annonce que le général Pando est parti pour l'Est.

Le bruit de la capture du chef insurgé Carcicqest démenti.

La Havane, 21 mars.

Un journaliste français, M. Honoré Lainé, accuse d'entretenir des rapports avec les flibustiers, a été arrêté.

M. Lainé avait déjà été arrêté, puis remis en liberté à la condition de ne pas revenir à Cuba. Après le départ du général Weyler, il avait demandé et obtenu la permission de rentrer dans l'île; mais il était surveillé par la police.

On croit qu'il sera expulsé de nouveau.

Washington, 21 mars.

Le président Mac-Kinley, ayant connaissance d'une façon positive que le rapport de la commission d'enquête de la catastrophe du *Maine* dit que l'accident est dû à une cause extérieure, préparerait d'ores et déjà une note au gouvernement espagnol en même temps qu'un message au congrès américain.

La Havane, 21 mars.

La première indication officielle que le *Maine* a été détruit par une explosion extérieure est que la commission a conclu dans ce sens découlerait de l'instruction donnée au capitaine Sigsbée, commandant du *Maine*, de reprendre du service actif, car si la conclusion de la commission était différente, le capitaine Sigsbée devrait être déféré au conseil de guerre.

LA PETITE BOURGEOISIE
en Régime capitaliste

Le *XXe Siècle* publie l'intéressant article suivant, qu'il nous semble bon de reproduire, car il prouve, une fois de plus, l'absorption de la petite bourgeoisie par le capitalisme :

Un commerçant, de mes voisins, honnête, économe et qui ne manque ni d'intelligence, ni d'activité, vient, à un âge où chacun rêve le repos dans la retraite, d'être chassé honteusement de son logis, complètement ruiné...

L'histoire de ce brave homme n'est pas bien longue, ni bien complexe.

Pendant trente ans, il a mené sagement sa barque ; pas une seule fois sa signature n'a été protestée. C'est à peine si, pour l'un ou l'autre effet, à une coïncidence de plusieurs échéances, il a usé des trois jours de grâce que la loi accorde aux tirés. La cause, l'unique cause de son malheur est un emprunt hypothécaire. Au temps où les affaires prospéraient, il avait bâti une maison de 15,000 francs environ, maison commode, sans luxe pourtant. Vu la prospérité de son commerce, il pouvait, et sagement, semble-t-il, espérer rembourser en cinq ou six annuités l'hypothèque de 7,000 francs qu'il levait à cette fin.

Mais l'homme propose et Dieu dispose. A peine sa maison était-elle terminée que des concurrents venaient s'établir à ses côtés. Et voici que soudain le chiffre de ses affaires s'amoindrit ; la clientèle disparait peu à peu, tandis que le pour cent des bénéfices diminue. Que faire ? Notre honnête commerçant lutte avec courage ; il vit dans une économie de plus en plus étroite et continue comme toujours de faire honneur à sa signature. Le magasin seul pâtit de la crise. Réserve précieuse de 10,000 francs, elle finit pourtant par s'épuiser et, aujourd'hui il ne reste plus rien, plus rien que la route hypothéquée que la maison de précité, comme toutes les propriétés foncières, remboursera à peine.

Chacun connait cette histoire. Cependant, pratiquement, en retire-t-on l'enseignement qui s'en dégage ? En voyant le nombre des débiteurs hypothécaires grandir chaque jour, je me permets d'en douter, et c'est précisément le motif qui me pousse à insister sur cette question éminemment plus pratique qu'une foule de théories controversées de l'économie politique.

L'hypothèque : mais qui donc oserait la critiquer? N'est ce pas la seule (?) planche de salut qui soit offerte au commerçant malheureux ? N'est-ce pas elle qui permet au cultivateur, au petit propriétaire de rogner chaque année une partie de l'héritage paternel et lui épargne la honte d'une vente totale et publique ? A la question ainsi posée, je me permets de poser une autre question : « Connaissez-vous des familles qui, forcées de prendre hypothèque, aient réussi par ce moyen à sauver leur situation financière » ? Sans doute, il y a des exceptions, mais pour moi que les nécessités du métier ont amené à fréquenter ces familles, je dois le dire bien haut, elles sont pour la plupart malheureuses et bien dignes de pitié, et ma conviction sincère et réfléchie est qu'au lieu de cacher la honte de leur misère, ces familles gagneraient généralement à passer outre, c'est à dire à réaliser immédiatement leurs biens.

Franklin disait: «Couchez-vous sans souper plutôt que de vous lever avec des dettes. » Les familles qui ont à supporter le fardeau d'une rente hypothécaire ont beau se coucher sans souper, elles ont beau fournir un travail d'esclave sans trêve, ni repos, ni joie, le plus souvent ce sera peine inutile. Les soucis tiendront la place du souper et les dettes, au lieu de s'éteindre, s'accumuleront sans cesse effrayantes et terribles.

Mais il n'y a pas seulement que les gens en mauvaise situation qui empruntent, il y a aussi des heureux, des fatigués de leur bonheur. Ce sont, en résumé, toutes les personnes qui, sans fonds suffisants, achètent des propriétés foncières. On se croit volontiers le plus heureux des mortels parce que entre autres exemples, on est parvenu à acheter sa maison. Le portefeuille où précisément, on conservait de bons titres de rente, est vide, il est vrai, mais au moins, dit-on, on n'est plus locataire ! On est quelque peu endetté c'est vrai encore, mais en retour n'est on pas propriétaire? Propriétaire! Ce mot fait sourire les amis et bientôt des envieux vous font monter au front une subite rougeur en murmurant, assez haut pour être entendus, quelque propos humiliant...

Et que valent d'ailleurs toutes les raisons invoquées pour emprunter?

Les affaires prospèrent; les économies s'accumulent, c'est très bien; mais, ne l'oubliez pas, la clientèle est chose fragile; la crise peut vous atteindre soudainement — et alors les échéances se succéderont comme des éclats — et vous vous trouverez, par votre légèreté, dans une situation sans remède. Quand on est endetté, dit encore le sage Franklin, il semble que le temps s'est mis des ailes aux talons, comme il en a aux épaules.

L'arithmétique manque encore souvent à l'emprunteur. On dit 4.000 fr. à 4 p.c. cela fait 160 fr. par an, une bagatelle pour un loyer de maison. Sans doute, mais est-ce bien tout ? Ignorez-vous, par hasard, que les frais d'inscription élèvent le taux de votre emprunt à 4 1/2 ou 5 p. c. ? Et vos économies précédentes où sont-elles ? Et les impôts, les assurances, les réparations, etc., etc.

Recommencez l'addition, s. v. p.

De ces réflexions, ne concluons pourtant pas à un blâme général, non ; l'hypothèque en certains cas « rares » peut avoir un bon effet comme instrument de crédit dans les affaires industrielles et commerciales. Ce qu'il faut blâmer et, nous le disons d'accord avec l'expérience, c'est le manque de prévoyance et, dans cet ordre d'idées, on ne saurait trop mettre en garde contre les emprunts hypothécaires cette classe si laborieuse et si digne d'intérêt qu'on appelle la petite bourgeoisie.

H. N.

***

Et voilà un des mille côtés de la situation précaire de la petite bourgeoisie sous le régime capitaliste.

Qu'elle emprunte, ou qu'elle n'emprunte pas, c'est toujours la même chose : les petits sont fatalement la proie des gros.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SEANCE

Paris, 21 mars.

C'est aujourd'hui que seront discutés les différents projets relatifs à la modification de la loi électorale.

On a distribué à la Chambre le projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à réduire à deux ans le temps de service dans l'armée active.

LA SEANCE

Présidence de M. **Brisson**, président.

La séance est ouverte à 9 h.

LE JUGEMENT DE CHATEAU-THIERRY

M. le Président. — M Chiché demande à interpeller M. le ministre de la justice au sujet de l'appel interjeté par le procureur général d'Amiens contre le jugement du tribunal de Château-Thierry, acquittant une femme qui avait pris un pain chez un boulanger.

Il fait observer à M. Chiché qu'une discussion ainsi engagée amènerait peut-être la Chambre à s'immiscer dans l'œuvre de la justice. Sous réserve de cette observation, je demande au gouvernement pour quel jour il accepte cette discussion.

M. le garde des sceaux s'associe à l'observation du président pour réserver l'indépendance des décisions de la justice. Il ne peut accepter la fixation pour un jour rapproché, sous peine d'être dans l'impossibilité de répondre.

M. Chiché. — Il s'agit ici d'un magistrat de parquet qui est un fonctionnaire.

Le parquet ne prend pas de décisions sans consulter le ministre. On l'a vu pour le Panama, où l'on a donné l'ordre de poursuivre malgré l'avis de M Quesnay de Beaurepaire. On peut donc fixer l'interpellation à samedi.

Par 304 voix contre 196, la discussion, à la demande du ministre, est fixée au lendemain de l'arrêt de la cour.

INTERPELLATION GROUSSET

M. le président. — J'ai reçu de M. Paschal Grousset une demande d'interpellation sur les préparatifs de l'escadre du Nord et sur la politique extérieure du gouvernement.

M. le ministre de l'intérieur, au nom du gouvernement, demande la fixation à samedi prochain.

Il en est ainsi ordonné.

La Chambre adopte des projets de loi portant prorogation de surtaxes à l'octroi d'Estaires, à celui d'Hauboudin.

La Chambre adopte la proposition de MM. Hubbard, Lavy et Malzac sur la responsabilité civile des membres de l'enseignement public.

LE SCRUTIN DE LISTE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. Goblet ayant pour objet le rétablissement du scrutin de liste.

La commission conclut au rejet.

Discours de M. Goblet

M. Goblet combat ces conclusions. Le scrutin de liste a toujours été considéré par les républicains, comme le scrutin par excellence.

L'orateur fait l'historique de la question. Il invoque l'autorité de Thiers, de Gambetta, de Jules Ferry, de Waldeck-Rousseau.

Il fait la critique du scrutin d'arrondissement. Ses vices sont connus. Il permet la candidature officielle, dont on ne parlait plus depuis le 16 mai. Dans certains départements, les préfets ont convoqué les instituteurs, les facteurs, jusqu'aux cantonniers. Pourquoi, si ce n'est pour leur donner des instructions électorales ? (Très bien à l'extrême gauche.)

On voit fleurir la candidature d'argent flétrie par Gambetta. M. Barthou n'a rien répondu, l'autre jour, aux faits apportés à la tribune.

Il y a un besoin impérieux de modifier la situation actuelle : il faut modifier la Constitution orléaniste qui nous régit, modifier notre organisation fiscale, administrative, judiciaire, faire la décentralisation. Comment le pourrait-on avec le scrutin d'arrondissement ?

M. Méline dans son discours de Remiremont, a lui même constaté qu'il était urgent de sortir de l'équivoque et d'arriver à avoir une majorité politique. Mais qui a fait l'équivoque ? (Très bien à l'extrême gauche).

Tout le monde est d'accord à reconnaître qu'il faut mettre fin à l'anarchie actuelle. M. l'abbé Lemire dans une proposition de loi, se préoccupe de la représentation des minorités. C'est plutôt celle des majorités qu'il faut chercher. La vôtre, M. Méline, n'est pas homogène.

L'orateur dénonce l'alliance du cabinet avec la droite.

C'est, dit il, grâce à cette alliance que le gouvernement espère ramener sa majorité sur ces bancs. Allez vous encore infliger au pays l'humiliation d'une Chambre comme celle ci et sa devancière. (Appl. à l'extrême gauche).

Avec un régime pareil, il n'y a plus de grandes pensées. Sans majorité politique, il n'y a pas de gouvernement. Le scrutin de liste seul nous la donnera. L'intérêt suprême du pays finira par mettre fin à cette scandaleuse situation. (Appl. à l'extrême gauche).

M. Barthou répond à M. Goblet. Il combat le projet que, s'il était adopté, pourrait avoir des conséquences regrettables : témoin le boulangisme.

La période électorale est ouverte, dit le ministre de l'intérieur : il est inutile de discuter des projets qui ne peuvent aboutir.

Par 355 voix contre 174, la Chambre décide qu'il ne sera pas passé à la discussion des articles du projet de M. Goblet.

***

L'ordre du jour appelle la discussion du projet du gouvernement relatif à la modification des circonscriptions électorales.

M. du Périer de Larsan développe un amendement tendant à élire un député par 27000 électeurs inscrits.

L'amendement est repoussé.

Deux amendements locaux de MM. **Jaude** et **Le Clerey** sont également repoussés.

L'article unique est adopté.

L'amendement de **M. Ricard** demandant qu'on ajoute que les conseillers de préfecture et de ses juges de paix soient ajoutés à la liste de ceux qui ont besoin d'avoir quitté leurs fonctions depuis six mois pour pouvoir être candidats aux élections, est adopté par 269 voix contre 245.

L'ORDRE DU JOUR

M. de Mahy réclame l'urgence pour mettre à la tête de l'ordre du jour sa proposition relative à la fête de Jeanne d'Arc.

L'urgence est repoussée par 307 voix contre 243.

La Chambre a décidé de discuter demain les projets relatifs aux sociétés de secours mutuels, au traitement des instituteurs, aux warrants agricoles, et la proposition tendant à assurer la liberté et la sincérité du vote.

La séance est levée à 6 h. 40.

AU SÉNAT

LA SEANCE

Présidence de **M. Loubet**, président.

La séance est ouverte à 3 h.

Le Sénat adopte un projet portant prorogation de surtaxes à l'octroi d'Hazebrouck.

Il adopte également, après déclaration d'urgence, la proposition de loi ayant pour objet de compléter l'article 4 de la loi du 23 décembre 1897, relative aux droits de quai.

BUDGET DE 1898

M. Morel dépose, au nom de la commission des finances, le rapport général sur le projet de budget de 1898.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi ayant pour objet la répression des violences, voies de fait, acte de cruauté et attentats commis envers les enfants.

Les articles 1 à 6 sont adoptés.

M. Leporché proteste contre l'article 7, qui concède par décret spécial le droit de poursuivre et de se porter partie civile aux associations protectrices de l'enfance, reconnues d'utilité publique. L'article 7, dit-il, constitue une sorte d'abdication au profit de tierces personnes. Comment admettre cette police occulte ?

En France, le sentiment de la famille, que votre loi diminuera profondément dans l'esprit des enfants est trop ancré dans les cœurs pour qu'il soit besoin d'avoir recours à cette police occulte.

M. Bérenger défend le projet et dit qu'il ne s'agit pas de dépouiller le ministère public de ses attributions, mais de lui venir en aide. Pourquoi refuserait il ce concours ?

La Société générale des prisons, composée de magistrats, en grande partie, s'est prononcée, à une grande majorité, pour cette disposition.

Le comité des enfants traduits en justice et un grand nombre de magistrats l'ont également approuvée.

M. de Sal proteste contre la faveur accordée aux sociétés protectrices de l'enfance.

Après une réplique de **M. Bérenger**, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

UNE LÉGISLATURE

L'action parlementaire
du Parti Socialiste
(1893-1898)

(Suite)

Questions agricoles

Nous avons montré déjà, à plusieurs reprises, au cours de ce travail, de quelle sympathie le socialisme couvre la démocratie paysanne, saisie à son tour et broyée dans l'engrenage capitaliste. Nous avons rappelé et résumé le rôle des nôtres dans cette grande discussion sur la crise agraire, provoquée par nous, préparée par nos enquêtes, et dont le retentissement a été si profond ; il nous reste à signaler les interventions de nos représentants dans les divers débats que les intérêts de la culture nationale ont suscités devant le Parlement, leurs différentes motions en faveur du peuple des campagnes.

Le 15 janvier 1894, Jaurès réclame l'affectation des 67 millions de la conversion au dégrèvement de l'impot foncier sur la propriété non bâtie. Il groupe 265 voix contre 235 ; il triomphe encore lorsqu'il propose de réserver le bénéfice de cet allègement de charges aux propriétaires cultivant leurs domaines : c'était là — et par anticipation — une stricte application des principes que Deville formula l'hiver dernier. Mais par malheur, la Chambre, après avoir adopté les deux parties du projet, se déjuge sur l'ensemble et le rejeta par 282 voix contre 186.

Un mois après, en février 1894, le gouvernement poussant toujours plus loin dans la voie du protectionnisme, invita le Parlement à porter à 7 francs la taxe douanière des blés. Jaurès défendit un texte qui attribuait à l'Etat le monopole de l'importation du froment, et qui était libellé en ces termes:

« L'Etat seul a le droit d'importer des blés étrangers et des farines étrangères ; il les revendra à un prix fixé tous les ans par une loi. Il vendra les farines à un prix calculé sur le prix du blé et déterminé aussi légalement. »

Jaurès entendait ainsi, d'une part, sauvegarder les intérêts du producteur de l'autre, protéger ceux du consommateur, tout en frappant la spéculation. Du monopole de fait établi par la concentration du capital au profit de quelques uns, il voulait faire un monopole de droit au profit de la collectivité, il n'eut que 59 voix.

Le 23 janvier 1897, le chômeur Méline, pour complaire aux raffineurs et grossir démesurément leurs revenus, proposa d'établir des primes d'exportation : négligeant les droits du public, il compense cette dépense nouvelle du trésor par une surtaxe des sucres consommés au dedans. Notre parti a combattu pied à pied ce dispositif qui a signalé avec une netteté presque sans précédents l'omnipotence de la haute industrie. — Jaurès soumet d'abord un texte organisant un monopole d'Etat de la raffinerie. Il insiste sur cette notion qu'il n'y a point là un acte de socialisme, mais un simple expédient ; il dénonce les scandaleux bénéfices des sucriers ; 82 voix se lèvent en faveur de sa motion. Nos amis continuent la lutte. Guesde demande qu'on dresse un tableau des profits de la raffinerie dans les trois dernières années : rejeté par 367 voix contre 137; Jaurès revient à la charge, pour décourager la spéculation, et limiter le bénéfice de la loi déjà adoptée aux sucres produits depuis le 1er février 1897 : après un instant d'espoir, il est encore battu. L'oligarchie industrielle est victorieuse.

A la fin du débat sur le renouvellement du privilège de la Banque, déjà retracé plus haut, Jaurès a préconisé l'institution d'une grande banque centrale agricole. Cet établissement, dont le besoin apparait si clairement et que tant de travailleurs ruraux réclament, eût escompté le papier après avis d'un conseiller cantonal élu : le capital eût été constitué à l'aide d'avances en billets prêtés par les guichets de la rue de la Vrillère. Aucune initiative ne pouvait, ne devait être mieux accueillie. Dans une Chambre où chacun se pique de défendre les intérêts agricoles, 109 députés se prononcèrent en faveur de cette création. Méline, « le père de l'agriculture », élève si haut par l'enthousiasme de commande des grands agrariens, ne prit la parole que pour combattre Jaurès : les actionnaires de la Banque de France lui en eussent voulu de leur poser quelque condition.

Questions du travail

Il n'est point de problème relatif à l'organisation du travail, aux garanties et à l'avenir du travailleur, que le parti socialiste n'ait abordé à la tribune, soit par voie d'interpellation, soit par le dépôt d'une proposition, de 1893 à 1898.

Groussier a entrepris une tâche considérable en élaborant un code du travail qui résumerait toutes nos aspirations pour l'heure présente, tout l'effort de transaction possible dans le cadre de la société actuelle. Il y a inscrit les deux dispositions capitales que nos mandataires revendiquent depuis des années : le salaire minimum fixé par profession et par région, la journée maxima. La rédaction seule d'un code du travail, la constitution d'un corps unique de lois serait un hommage solennel rendu à la cause ouvrière. Complétée par l'institution d'un ministère du travail — préconisée par Vaillant — elle apparaîtrait au prolétariat comme l'annonce d'une phase nouvelle. On conçoit donc que les factions en possession du pouvoir n'aient marqué que peu de sympathie pour cette double initiative.

La question des bureaux de placement a été inscrite à l'ordre du jour de la Chambre au mois de février 1897. Il y avait assez longtemps que nous signalions les abus du régime en vigueur, établi par l'arbitraire du second Empire, et qui livrait à la rapacité des placeurs et à leur mauvaise